

LES ÉTAPES CLÉS DU PARTENARIAT



1- Nous établissons un contrat d'apporteur d'affaires et vous fournissons votre Guide des outils Partenaires

2- Votre client a un besoin en sécurité, vous avez 2 alternatives:

- remplissez la fiche contact avec lui et retournez-la au Service Marketing, par fax au 04.42.79.43.98 ou par email: partenariat@generale-de-protection.fr
- proposez lui de nous appeler de votre part au 04.42.79.43.75 ou 43.69.

3- Nous accusons réception du contact apporté

4- Un interlocuteur commercial prendra rendez-vous avec votre client au plus vite pour effectuer un audit, trouver la solution de sécurité la plus adaptée à ses besoins et établir un devis

5- Un contrat est signé entre GdP et votre client

6- Le montant de la commission prévu vous est versé